



Soirée étudiante - La Sacem - Combien payer ?

Par **Zak22**, le **11/06/2015** à **14:49**

Bonjour à tous,

J'appartiens à une association étudiante organisant pour la rentrée suivante un week-end festif pour les nouveaux arrivants. Ce week-end aura lieu dans un camping à 50km de la fac, pour l'occasion nous allons louer une dizaine de bungalows ce qui sera la principale source de dépense de l'événement. Il me semble que dans ce cadre il nous faudra payer des droits d'auteurs à la Sacem, suis-je dans le vrai ?

Je suis entrain de constituer un budget prévisionnel, j'essaye donc d'estimer ce que l'on va devoir payer à la Sacem, seulement voilà. Il y a deux grandes catégories de tarifs, le premier étant celui des "petites fêtes" : budget artistique inférieur à 3000€ et droit d'entrée inférieur ou égal à 20€, le second pour les fêtes plus grande (budget artistique > 3000€ et droit d'entrée supérieur à 20€).

Mon problème est le suivant : notre budget artistique est de loin inférieur à 3000€, il est même inférieur à 1000€, mais les "places" que nous vendons pour le week-end sont de 80€. Mais ces places servent à couvrir à la fois la location des bungalows, la fête en elle-même et les autres activités... Par conséquent, sachant que le budget artistique ne représente que 18% (droit sacem compris) de l'événement, est ce qu'on peut considéré que le droit d'accès à la fête est inférieur à 20€ [$80€ \times 0,18 = 14,4€$] ?

Je pensais indiquer sur les invitations distribués aux étudiants un astérisque une subdivision du prix mais ceci est il légal ?

Selon les droits d'auteurs varient du simple au double...

Merci de votre patience et de vos réponses,

Cordialement,

Zakaria.